

# Concours photo Fête des mères 2018

## Little Crevette

### Article 1 : Concours

La SARL VACOME ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 7 place de la victoire 59200 TOURCOING, immatriculée sous le numéro SIRET 753-223-551 00015, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur son site permettant aux utilisateurs de gagner :

- 1 bon d'achat de 100 euros à valoir sur [little-crevette.fr](http://little-crevette.fr)
- 3 coffrets cadeau spécial fête des mères « Joli Mom » de Little Crevette
- 50 cartes postales personnalisées offertes par notre partenaire Popcarte ([www.popcarte.com](http://www.popcarte.com))

1 glot par gagnant, soit 54 gagnants.

Durée de participation : du 1/05/2018 au 27/05/2017 inclus.

Little Crevette est une marque déposée de la SARL Vacome.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

### Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine ou Belgique.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même email, même adresse IP). La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### Article 3 : Modalités de participation

La participation au jeu-concours implique l'envoi d'une photo personnelle de la part du participant.

Pour être validée, la photo doit être une photo personnelle maman-enfants toutes générations confondues ou une photo de future maman avec son baby bump.

Les prix seront attribués aux photos ayant récolté le plus de votes, puis par tirage au sort pour départager les scores ex-aequo jusqu'à attribution complète des lots.

La photo adressée par le participant est soumise à la validation de l'équipe Little Crevette. En cas de rejet de la photo, sa participation ne sera pas validée.

Toute participation incomplète, erronée ou illisible ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse mail, même compte facebook/instagram, même adresse IP, même adresse postale).

Pour participer au tirage au sort, les participants doivent (aux dates du jeu) :

- soit se rendre sur le site de Little Crevette : <https://www.little-crevette.fr> sur la page d'accueil ou dans l'article de blog présentant le concours, cliquer sur la bannière ou sur la fenêtre pop-up invitant à participer
- soit cliquer sur le lien fourni sur la page Facebook de Little Crevette ou de son partenaire Popcarte
- une fois la pop up du jeu ouverte, s'identifier et valider leur participation par le moyen de leur choix (facebook, instagram ou email)
- télécharger la photo avec laquelle ils souhaitent concourir

- attendre la validation de leur photo (un mail leur sera adressé sous 24h maximum)
- inviter leurs amis à voter pour leur photo en partageant le lien de l'opération

Le 28 mai 2018, les 54 gagnants seront désignés : les prix seront attribués par rang d'importance aux photos ayant récolté le plus de votes, puis par tirage au sort pour départager les scores ex-aequo jusqu'à attribution complète des lots

## **Article 4 : Validité des photos**

La participation au concours est soumise à la validation de la photo par l'équipe organisatrice. La validation ou rejet de la photo est confirmée par email au participant. En cas de rejet, sa participation au concours n'est pas valide et la personne peut retenter sa chance avec une nouvelle photo.

Pour être validée la photo proposée par le participant doit :

- être personnelle
- représenter une mère / grand-mère et ses enfants/petits-enfants (toutes générations confondues)
- représenter une future maman avec son ventre

Nous nous réservons le droit de ne pas valider une photo qui ne correspondrait pas à l'objet du présent concours (maman-enfants) ou au contenu choquant, sans qu'aucune contestation ne puisse être émise ni contrepartie exigée.

En publiant sa photo, le participant atteste sur l'honneur qu'il en est bien l'auteur ou qu'il en possède entièrement les droits et qu'il ne s'agit pas d'une image enregistrée sur internet et/ou pour laquelle il n'aurait pas les droits ni d'autorisation.

Nous se serions être tenus pour responsables en cas d'utilisation non autorisée ou frauduleuse d'un matériel photographique. En cas de litige, la photo en question serait immédiatement dépubliée sans que Little Crevette ne puisse en être tenu pour responsable ni qu'aucune contrepartie ne soit exigée.

## **Article 5 : Gain**

Les dotations mises en jeu dont :

- 1 bon d'achat de 100€ valable 3 semaines sur [www.little-crevette.fr](http://www.little-crevette.fr)
- 3 ensembles « Joli Mom » de Little Crevette composé d'un sac Little Crevette+ un mug Little Crevette+ un miroir Little Crevette d'une valeur unitaire de 53 €
- 50 cartes à personnaliser Popcarte (valeur unitaire à partir de 1,99€)

Valeur totale des lots : 358 € environ.  
54 lots mis en jeu.

## **Article 6 : Annonce des gagnants**

La liste des gagnants sera affichée sur notre blog.

Les gagnants seront avertis par mail, à l'adresse confirmée lors de leur inscription. Les gagnants des 3 lots Joli Mom devront alors contacter Little Crevette par mail à l'adresse mail : [contact@little-crevette.fr](mailto:contact@little-crevette.fr) pour confirmer leur adresse de livraison. Les lots non réclamés après 2 semaines seront réputés perdus et le gagnant ne pourra plus y prétendre.

Les autres lots seront remis sous forme de code à utiliser sur [little-crevette.fr](http://little-crevette.fr) pour le bon d'achat de 100€ ou sur [popcarte.com](http://popcarte.com) pour les cartes personnalisées.

## **Article 7 : Utilisation des données personnelles & des photos des participants**

Les photos envoyées par les participants restent leur entière propriété et ne seront diffusées ou utilisées sur aucun site ou support, ni aucun réseaux sociaux.  
Elles sont hébergées sur la galerie le temps du jeu puis seront effacées une fois l'attribution des lots effectuées et en l'absence de litige.  
L'acceptation des photos est soumise à notre validation, sans qu'aucune contestation ne puisse être émise.

Les informations des participants sont utilisées par « L'organisatrice » pour permettre l'attribution du lot.

« L'organisatrice » s'engage à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu ne fassent l'objet d'aucun traitement, ni ne soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.  
Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1 ou en envoyant un mail à : [contact@little-crevette.fr](mailto:contact@little-crevette.fr)

## **Article 8 : Règlement**

Le règlement est consultable sur le site [www.little-crevette.fr](http://www.little-crevette.fr) sur le blog.  
Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier (timbre remboursé sur simple demande), ou par mail.  
« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

## **Article 9 : Propriété industrielle et intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

## **Article 10 : Responsabilité**

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté qui modifierait ou annulerait le déroulement du jeu et l'attribution du ou des lots.  
La société Facebook n'est aucunement liée à l'organisation de ce jeu-concours, et ne saurait en être tenue pour responsable d'aucune façon que ce soit.

## **Article 11 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est soumis à la loi française.  
« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher les questions concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Aucune contestation ne sera admise sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, 15 jours après le tirage au sort.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

**Fin du règlement.**